

Adrien-Gamache	Jason-Yves Caron-Michaud	Gérard-Filion	Ida Francœur
André-Laurendeau	Jean Beaulieu	Guillaume-Vignal	ABSENT
Antoine-Brossard	Reine Bombo	Hubert-Perron	Rezika Ikene
Armand-Racicot	ABSENT	Jacques-Ouellette	ABSENT
Bel-Essor	ABSENT	Jacques-Rousseau	Guylaine Charron
Bourgeois-Champagnat	ABSENT	Joseph-De Sérigny	AUCUN
Carillon	Vicky Moreau (r)	Lajeunesse	Étienne Patenaude
Charles-Bruneau	Fernand Wong	Laurent-Benoît	Claudia Lafrance
Charles-LeMoynes	Geneviève Désilets	Lionel-Groulx	ABSENT
Christ-Roi	Nicola Grenon	Marie-Victorin (Brossard)	Céline Morellon
Curé-Lequin	ABSENT	Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
D'Iberville	Marie-Christelle Dufour (s)	Maurice-L.-Duplessis	Marie Legault
De La Mosaïque	Danny Hill	Mgr.A.-M.-Parent	ABSENT
De la Rose-des-Vents	ABSENT	Monseigneur-Forget	ABSENT
De Maricourt	Stéphane Riopel	Paul Chagnon	ABSENT
De Normandie	Simon Morin	Paul-De Maricourt	Valérie Bourgie
Des Mille-Fleurs	ABSENT	Pierre-D'Iberville	Éliane Caron (s)
Des Petits Explorateurs	Nessrinn Elayoubi	Pierre-Laporte	Soizic Blanchard
Des Quatre-Saisons	ABSENT	Préville	ABSENT
Des Saints-Anges	ABSENT	Rabeau	Ann-Marie Ryan
Du Jardin-Bienville	ABSENT	Sainte-Claire (Brossard)	Sorel Lorence Kanghem
Du Tournesol	ABSENT	Sainte-Claire (Longueuil)	Olivier Bourreau
Marcelle-Gauvreau	ABSENT	Saint-Jean-Baptiste	ABSENT
ÉI de Greenfield Park	ABSENT	Saint-Joseph	ABSENT
ÉI du Vieux-Longueuil	Stéphane Meikle	Saint-Jude	AUCUN
ÉI Lucille-Teasdale	ABSENT	Saint-Laurent	Olivier Coulombe
Éc. Prim. à voc. sportive	ABSENT	Saint-Romain	ABSENT
Éc. rég. du Vent-Nouv.	AUCUN	Samuel-De Champlain	ABSENT
Éc. sec. de l'Agora	AUCUN	Tourterelle	Caroline Ménard
École sec. Saint-Edmond	AUCUN	Personnel	
École spec.des Remparts	AUCUN	Secrétaire administrative	ABSENT
Félix-Leclerc	Mathieu Tremblay	Autres participants	
Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	Directrice générale adjointe	Sylvie Caron
Gentilly	ABSENT	Directeur, Service de l'organisation scolaire (ORGSCO)	Patrick Cavanagh
George-Étienne-Cartier	Maryse Villeneuve	Coordonnatrice, ORGSCO	Geneviève Gétin
Georges-P. Vanier	Sylvain Pouliot		

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de l'assemblée se fait à 19 h 55, le quorum est constaté.

La présente rencontre fût précédée d'une séance d'information, s'étant tenue de 18 h 30 à 19 h 45, animée par la FCPQ et portant sur le projet de loi n°12 (Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées) ainsi que sur la consultation menée par la FCPQ à ce sujet.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

La présidente M^{me} Ida Francoeur souhaite la bienvenue aux représentants et remercie les animateurs de la FCPQ pour la présentation qui a été donnée. Elle rappelle qu'un point à l'ordre du jour de ce soir traitera des suites à donner à cette rencontre d'information.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution N° CP-20190311-01

On ajoute à l'ordre du jour proposé un point N° 9 portant sur les maternelles 4 ans.

Sur proposition de M^{me} Ann-Marie Ryan et appuyée par M. Maxime Bleau, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CSMV

La directrice générale adjointe M^{me} Sylvie Caron répondra aux questions reçues à la suite des deux présentations.

4.1 Maternelles 4 ans

La coordonnatrice du service de l'organisation scolaire de la CSMV M^{me} Geneviève Gétin présente la modification de la politique d'admission des élèves pour les maternelles 4 ans. Les délais étant très serrés, la consultation devra être complétée d'ici le 25 mars, soit avant la prochaine rencontre du comité de parents. Le document qui sera envoyé aux représentants en suivi.

Le projet de loi 5 (Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans) a pour but de faire déployer le réseau de maternelles 4 ans tel que présenté lors de la dernière campagne électorale. Les directives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en date du 18 février nous demandent de procéder à des aménagements pour l'année 2019-2010 même si le projet de loi final n'est pas encore adopté. L'an prochain, il devra donc y avoir cinq classes de maternelles 4 ans à la CSMV avec les mêmes horaires que les maternelles 5 ans.

À la suite de la présentation, les questions suivantes ont été posées :

La représentante de Paul-De Maricourt a demandé pourquoi l'école Adrien-Gamache n'a pas été choisie. Les critères de sélection dépendent non seulement de l'IMSE du quartier, mais prenaient également en compte l'idée de ne pas générer un surplus l'année suivante, ce qui serait le cas à Adrien-Gamache, tant que le projet Sacré-Cœur n'est pas réalisé.

Est-ce que les maternelles 4 ans seront intégrées aux écoles à projet particulier? La CSMV n'est pas rendue à répondre à cette question dans ses démarches, ce sera vu dans les prochaines années.

Comment ont été sélectionnées les écoles où seront déployées les maternelles 4 ans? Par l'IMSE élevé afin de cibler les milieux les plus défavorisés.

Pourquoi d'autres écoles pourtant d'IMSE 10 n'ont pas été ciblées? Parce qu'elles n'avaient pas de locaux disponibles. Quarante-cinq places seront disponibles, mais la CSMV n'est pas en mesure de savoir combien de demandes elle recevra.

Est-ce que les CPE pourraient être inclus dans les organismes référant et est-ce qu'il y aura une hiérarchisation des organismes? Non, en cas de multiples demandes équivalents selon ce critère, il y aurait tirage au sort.

Le représentant de l'école Lajeunesse demande en quoi le programme sera différent pour ces classes. La CSMV n'a pas encore reçu le programme pédagogique et n'a donc aucune information à ce sujet à ce jour.

Le représentant de l'école Charles-LeMoine demande si les critères sont uniformes d'une école à l'autre. Ce n'était pas le cas, mais le présent projet a pour but d'uniformiser le tout.

La représentante de l'école George-Étienne-Cartier se demande comment cela se fait-il que la CSMV n'ait pas en main le programme qui sera enseigné. La CSMV croit que le MEES ajustera probablement le contenu, mais n'a pas plus de détails. Un suivi sera fait à ce sujet.

La représentante de l'école Hubert-Perron indique qu'il ne semble pas correct que des enfants hors secteur n'aient pas accès au transport scolaire. Le projet offrirait le service de garde et les transports scolaires aux élèves du secteur. Le CP pourra apporter une proposition d'amendement à la proposition.

Il n'y aurait pas de continuité assurée pour un élève ayant été inscrit à la maternelle 4 ans afin de ne pas créer d'iniquité ou un effet d'inscription hâtive à l'école uniquement pour profiter de ce principe.

4.2 Services de garde

À la suite d'une demande présentée précédemment au CP au sujet du système de facturation des services de garde (SDG), la directrice générale adjointe M^{me} Sylvie Caron nous indique que le guide de gestion prévoit que dans tous les cas un état de compte mensuel doit être envoyé aux parents. Si tel n'est pas le cas, le parent devrait en faire part à la direction générale adjointe de l'école afin que celle-ci puisse intervenir et effectuer un rappel. En outre, de manière trimestrielle, les SDG sont contactés afin de leur présenter un bilan et cette règle sera rappelée à tous à cette occasion.

La représentante de l'école Rabeau demande quelle est la politique de paiement de la CSMV : après 3 jours, 15 jours, une semaine, avec ou sans intérêts de retard? La question est notée et un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

Le représentant de l'école Sainte-Claire Longueuil demande alors si un Conseil d'établissement (CÉ) pourrait être appelé à se prononcer sur une poursuite envers de mauvais payeurs. On nous indique alors que cela ne devrait pas avoir lieu puisque la décision revient au service des finances de la CSMV. Le représentant indique que la situation a pourtant été étudiée en CÉ et qu'il faudrait faire une clarification à ce sujet.

La représentante de l'école Rabeau demande qui doit prendre les décisions de manière générale en ce qui a trait aux questions de paiement/non-paiement. La question fera l'objet d'un suivi.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

Au sujet du besoin de formation pour les chauffeurs d'autobus et de berlines, M. Cavanagh précise que tous les chauffeurs doivent déjà suivre une formation en lien avec la gestion du comportement des élèves. Pour ce qui est des clientèles en provenance des écoles spécialisées ou demandant une formation plus particulière, celle-ci doit être offerte par les intervenants du milieu et le lien est fait avec le transporteur afin de l'obliger à respecter cette entente contractuelle. Un rappel sera fait dès cette semaine afin de rappeler l'existence de ce type de formation.

La représentante de Paul-De Maricourt demande pourquoi l'école doit en faire le suivi et non l'organisation. Dans le cas d'une formation spécialisée, c'est nécessairement à l'école de l'organiser afin de répondre au besoin spécifique et non à l'organisation scolaire. Cela permet en plus d'établir un lien entre l'école et le chauffeur. La représentante souligne la difficulté d'obtenir une procédure claire pour organiser le tout. Un rappel sera envoyé cette semaine afin d'éclaircir le tout.

Est-ce qu'il y a un programme de formation et d'information sur les drogues et la toxicomanie? Oui, en collaboration avec le Centre de réadaptation en dépendance Le Virage (<http://levirage.qc.ca/index.php>) avec lequel la CSMV fait des interventions conjointes. Il y a aussi le questionnaire « DepAdo » pour le dépistage auprès des adolescents et des formations offertes par le SPAL (Service de police de l'agglomération de Longueuil) qui rencontre les élèves de 1^{ère}, 2^e et 5^e secondaire. Il n'y a pas de programme uniforme, mais toutes les interventions suivent la même philosophie.

Quel sera le coût pour les maternelles 4 ans? Aucun pour la CSMV, ces classes étant à 100 % subventionnées.

Quelle est la situation des directions adjointes en termes de pénurie de personnel? Quatorze embauches à temps plein ont eu lieu avant les fêtes et la CSMV en est à regarnir les banques de candidats. La situation sur la Rive-Sud de Montréal semble avantager la CSMV par rapport aux commissions scolaires environnantes. Il n'y a pas de manque pour le moment.

La représentante de l'école George-Étienne-Cartier a déposé une lettre (Annexe 1) sur une problématique liée à un changement de poste pour une enseignante qui ne semble pas avoir la possibilité de repousser son entrée en fonction afin de minimiser l'impact sur les élèves. On demande à la CSMV de voir à la possibilité de changer sa décision à ce sujet.

La représentante de l'école Rabeau indique qu'il semble y avoir eu un problème lors de l'envoi des rappels d'inscription électroniques, n'ayant reçu qu'un seul rappel le 1^{er} mars, la veille de la Semaine de relâche. Le commentaire est noté afin de porter une attention particulière au moment des rappels.

Au sujet du déplacement du jour de l'examen des élèves de 4^e année. Ce déplacement ne représente pas un enjeu pédagogique selon la CSMV. Les représentants des écoles Lajeunesse et Sainte-Claire Longueuil, citant une lettre du syndicat des professeurs, indiquent que cela semble toutefois l'être pour les professeurs. Le représentant de l'école Maurice-Duplessis demande si la CSMV peut modifier les dates d'examen de manière unilatérale. On nous indique alors que des consultations ont été tenues à au moins deux occasions en comité à ce sujet en partenariat avec les professeurs. Le représentant de l'école Lajeunesse indique que le changement d'horaire, dans le cas de leur école, est problématique puisqu'ils ont une journée pédagogique mobile le 7 juin, ce qui repousse l'examen au lundi suivant. Plusieurs représentants ont souligné l'importance d'un processus autonome pour la prise de telles décisions. La directrice générale adjointe indique qu'elle nous reviendra à ce sujet avec plus de détails.

6. PROCÈS-VERBAL

6.1 Adoption du procès-verbal du 18 février 2019

Correction de trois noms en 15.7.

Il a été convenu que M^{me} Caron allait nous faire parvenir de légères modifications à intégrer sans que le sens du document ne soit changé.

Une précision sera également apportée au dossier entourant le déglaçage des cours d'école.

Résolution N° CP-20190311-02

Sur proposition de M^{me} Guylaine Charron, appuyé par M. Olivier Bourreau, le procès-verbal du 18 février 2019 est adopté avec les modifications indiquées lors de la lecture.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Suivis des procès-verbaux

Tous les points à suivre sont présents à l'ordre du jour.

7. SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

Résolution N° CP20190311-03

SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Tyna Phaneuf au poste de secrétaire exécutive du CP;

CONSIDÉRANT que plus de la moitié de l'année est déjà écoulée;

CONSIDÉRANT l'expérience à ce poste de M. Nicola Grenon et le fait qu'il est disposé à prendre le relais;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MATHIEU TREMBLAY ET APPUYÉ PAR M. OLIVIER COULOMBE :

QUE M. Nicola Grenon assume la responsabilité de secrétaire exécutif du comité de parents pour la fin du mandat 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

8. RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2019-2020 DES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES ET SPÉCIALISÉES

Résolution N° CP20190218-04

RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2019-2020 DES ÉCOLES PRIMAIRES, SECONDAIRES ET SPÉCIALISÉES

CONSIDÉRANT que, selon l'article 193, le comité de parents doit être consulté sur la répartition des services éducatifs;

CONSIDÉRANT la présentation de la Commission scolaire Marie-Victorin sur le sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. OLIVIER BOURREAU ET APPUYÉ PAR M. JEAN BEAULIEU QUE LE CP DE LA CSMV :

RECOMMANDE au Conseil des commissaires l'adoption de la « Répartition des services éducatifs 2019-2020 » telle que présentée par la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité

9. MATERNELLES 4 ANS

À la suite de la présentation de la commission scolaire plus tôt en soirée, le comité de parents doit se prononcer sur la marche à suivre en ce qui a trait au processus d'admission pour les maternelles 4 ans.

Le représentant de l'école Christ-Roi indique son malaise sur l'aspect très court de la consultation et demande aux autres représentants s'ils veulent néanmoins se prononcer ce soir, demander un délai ou refuser de se prononcer.

Le représentant de l'école Sainte-Claire Longueuil indique que l'on doit se prononcer ne serait-ce que pour inclure des suggestions pour le transport et les organismes référant.

Il est proposé par le représentant de l'école Adrien-Gamache d'envisager la formation d'un comité de travail qui prendrait en charge le recueil des commentaires afin d'émettre une recommandation complète.

Des représentants indiquent que nous n'avons pas en main ni les outils, ni les contenus et qu'il faudrait remettre cette analyse à l'année prochaine tout en évitant d'ajouter un fardeau financier aux parents.

Des représentants indiquent que selon la date de leurs propres CÉ ils pourraient difficilement consulter les parents de leurs écoles.

Le représentant de l'école Félix-Leclerc indique qu'il n'a pas souvenir que le CP ait déjà été consulté sur cette politique, mais qu'il faudrait au moins une vraie consultation l'année prochaine.

Des représentants demandent la provenance des critères présentés, à savoir s'ils viennent de la CSMV ou du MEES.

Plusieurs questionnements et échanges suivent jusqu'à ce que soit proposée la résolution suivante :

Résolution N° CP-20190311-05

CONSIDÉRANT le court délai et le manque de recul;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLA GRENON ET APPUYÉ PAR IDA FRANCOEUR

QUE le comité de parents de la CSMV ne se prononce pas officiellement ce soir;

QUE soient colligées toutes les recommandations au fil des deux prochaines semaines, qu'elles soient transmises à la CSMV le 25 mars et que cela mène à une proposition officielle au prochain CP.

Le vote a été demandé : Pour : 9 / Contre : 15 / Abstention : 3

Proposition rejetée

Par la suite, les représentants ont échangé quelques minutes afin de préparer la résolution qui suit. Un amendement a été proposé afin d'y ajouter le point suivant :

« RECOMMANDE au conseil des commissaires de la CSMV l'adoption de la politique d'admission présentée avec les ajustements suivants :

- Inclure le transport payé pour les enfants hors secteur;
- Prévoir une liste d'organismes reconnus et y inclure les CPE; »

Le vote a été demandé sur l'amendement : Pour : 19 / Contre : 0 / Abstention : 10

Amendement adopté à majorité

L'amendement a donc été intégré ci-dessous :

Résolution N° CP-20190311-06

CRITÈRES D'ADMISSION AUX MATERNELLES 4 ANS

- CONSIDÉRANT la présentation faite en comité de parents de la CSMV le 11 mars 2019;
- CONSIDÉRANT l'importance d'un processus de consultation réel permettant aux parents de se prononcer de manière réfléchie;
- CONSIDÉRANT le fait qu'aucune documentation n'ait été déposée à l'avance au comité de parents;
- CONSIDÉRANT l'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin que le comité de parents devait se prononcer en urgence sur le projet de modification, ne laissant pas le temps aux représentants de consulter les parents de leurs écoles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JASON-YVES CARON-MICHAUD ET APPUYÉ PAR M. OLIVIER BOURREAU QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV :

- DEMANDE à l'exécutif du comité de parents de faire part à direction générale de la CSMV et notamment au conseil des commissaires du malaise important du comité de parents et de sa déception quant à devoir se prononcer avec un si bref laps de temps et sans avoir le temps de réellement consulter les parents ou de réfléchir aux critères plus longuement;
- RECOMMANDE au conseil des commissaires de la CSMV l'adoption de la politique d'admission présentée avec les ajustements suivants :
- Inclure le transport payé pour les enfants hors secteur;
 - Prévoir une liste d'organismes reconnus et y inclure les CPE;
- RECOMMANDE la tenue d'une « vraie » consultation au moment jugé opportun l'année prochaine pour revoir en détail cette politique avec un temps de réflexion approprié.

Le vote a été demandé sur la résolution : Pour : 21 / Contre : 5 / Abstention : 4

Adopté à majorité

10. PROCESSUS DE CONSULTATION SUR LES POS

La résolution suivante est présentée aux représentants comme suivi des discussions s'étant tenues lors des précédents comités de parents afin de réunir plusieurs éléments évoqués lors de l'étude des derniers plans d'organisation scolaire (POS).

Un amendement a été présenté par M. Étienne Patenaude et appuyé par M. Olivier Bourreau afin de retirer l'expression « lorsque c'est possible » de la formulation originale.

Adopté à l'unanimité

Résolution N° CP-20190311-07

AJUSTEMENT DEMANDÉ AU PROCESSUS DE CONSULTATION DES PARENTS LORS DE PROJETS LIÉS AU PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE

- CONSIDÉRANT le vif intérêt porté par les parents lorsqu'il y a des consultations au sujet du plan d'organisation scolaire et l'apport que ceux-ci peuvent et veulent mettre de l'avant;
- CONSIDÉRANT le désir exprimé des parents de pouvoir s'exprimer avant que le cadre des projets soit trop rigide;
- CONSIDÉRANT que les diverses instances liées aux parents (consultations directes, conseil d'établissement, comité de parents) veulent avoir la possibilité de bien saisir les enjeux liés aux règles, par exemple d'urbanisme, du secteur lié à un projet;
- CONSIDÉRANT la frustration vécue quant aux délais souvent perçus comme trop courts pour permettre une réflexion approfondie menant possiblement à de nouvelles propositions tirant profit de l'ingéniosité de chacun;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JASON-YVES CARON-MICHAUD ET APPUYÉ PAR M. STÉPHANE MEIKLE QUE LE COMITÉ DE PARENTS DE LA CSMV DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE :

- QUE les parents du milieu soient consultés en tout début de processus afin de pouvoir influencer sur la direction que pourra prendre chaque projet;
- QUE le comité de parents soit consulté sur une plus longue période afin de maximiser le temps laissé pour élaborer une position (augmenter le temps entre la présentation initiale et le retour de consultation);
- QUE lors des présentations de projet, les règles d'urbanisme et les règles pouvant limiter le nombre d'élèves qui pourraient être accueillis soient précisées (nombre d'étages maximal, servitudes problématiques, plans d'évacuation, rappel du ratio m²/élèves, etc.);
- QUE l'exécutif du comité de parents fasse parvenir cette requête à l'administration de la Commission scolaire Marie-Victorin ainsi qu'au conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

11. SOUPER DU COMITÉ DE PARENTS

Le souper du comité de parent se tiendra en avril, un rappel sera envoyé pour les inscriptions. Le souper aura lieu dans la salle du CP, salle Laurentienne, au centre administratif de la CSMV.

12. LONGUEUIL CENTRE-VILLE / ÉCOLE DANS UNE TOUR

Le point a été reporté par manque de temps.

13. LETTRE AU MINISTRE – PROCESSUS D'ASSURANCE QUALITÉ

Le point a été reporté par manque de temps.

14. FORMATIONS

M^{me} Guylaine Charron indique aux représentants les formations à venir :

- Webinaire les 1^{er} et 3 avril sur le budget des établissements.

15. SOUS-COMITÉS

15.1 Avancement des sous-comités

Les travaux se poursuivent.

Le comité horaire et calendrier tente à nouveau de se rencontrer après bien des péripéties.

Un suivi plus détaillé sera fait lors des prochaines rencontres.

16. CONSULTATION : PROJET DE LOI 12

Les représentants ont reçu un document à remplir sur le Projet de loi 12 en lien avec la présentation de la FCPQ.

17. PAROLES

17.1 Aux représentants de la FCPQ

Il y a eu un conseil général virtuel le 23 février lors duquel il y a eu une présentation de la Maison Jean-Lapointe sur la toxicomanie. M^{me} Francoeur nous offre en référence une lecture intéressante à ce sujet : « Exploration drogues, premier contact » de M. Alain Roy. <http://editionsmultimondes.com/livre/exploration-drogues/>, qui offre de l'information sans jugement pour les 11-15 ans et qui est accompagné d'un cahier d'exercices.

Le formulaire pour les prix reconnaissance se trouvera dans le courriel de suivi. Les CÉ ont jusqu'au 21 mars pour soumettre une candidature.

17.2 Aux parents-commissaires

M. Nicola Grenon résume la dernière rencontre du conseil des commissaires.

Résolutions adoptées suite à des consultations:

- Projet 240 de l'école Félix-Leclerc, adopté.
- Critères d'admission pour l'École internationale du Vieux-Longueuil, adoptés avec une légère clarification pour indiquer que tous les noms sont tirés et donc que la liste d'attente est en ordre. Un parent pourra demander à quel rang il se situe s'il le désire.

Projets particuliers :

- Ancienne École Notre-Dame
Mentionnée par la ville dans les échanges liés au projet de centre-ville, elle devait être détruite et il n'y avait pas assez d'espace pour construire une nouvelle école selon les normes. Or la ville a changé son fusil d'épaule et veut maintenant céder la rue adjacente, ce qui a amené la CS à annuler le projet de vente pour relancer les négociations sur un projet à développer.
- Ancienne Banque Laurentienne (projet d'achat de bâtiment)
À l'extrémité du Vieux-Longueuil, l'« Immeuble Saint-Charles » est un édifice patrimonial inoccupé, tout près du bâtiment de la CSMV. La CSMV a déposé une offre d'achat et le projet viserait à y installer des classes de francisation et du service aux entreprises.

Question du public :

- Des parents touchés par l'emplacement d'un arrêt d'autobus scolaire sont venus s'exprimer pour demander qu'il soit déplacé pour rectifier une problématique de sécurité. L'arrêt est
-

actuellement au coin du boulevard Roland-Therrien et de la rue Montpetit et ils voudraient le voir déplacer sur la rue Montpetit (ajout de 4 minutes au trajet de déjà 58 minutes). Leur demande a été prise en délibéré par le service du transport.

Autres points en séance publique :

- Reddition de compte sur la délégation de pouvoirs.
- Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres pour un contrat d'assurance sur 5 ans.
- Octroi d'un contrat pour un service d'alarme pour 545 000 \$.
- Autorisation de participer à un regroupement de la GRICS (Collecto) afin de prévoir le prochain achat de licences pour les logiciels Microsoft. Contrat visé de 1 an avec deux années d'option : 323 874 \$ pour la première année, 337 042 \$ pour la deuxième année et 350 210 \$ pour la troisième année. Le contrat actuel était d'environ 335 000 \$.
- Approximativement 350 propriétés seront mises en vente pour non-paiement de taxes sur environ 800 en attente.

Quelques projets de rénovation d'école ont été approuvés en comité exécutif.

17.3 Aux représentants du CCSEHDAA

Il a été question des ententes extraterritoriales, la CSMV offrant beaucoup de services, mais devant parfois utiliser les ressources des commissions scolaires avoisinantes, par exemple lorsque des écoles spécialisées sont pleines. Certains des élèves de la CSMV se rendent donc à jusqu'à Saint-Hyacinthe et peuvent parfois y poursuivre leur parcours lorsqu'on juge qu'il ne serait pas bon pour l'enfant d'être changé d'école par la suite. Il y a environ 30 élèves de la CSMV qui fréquentent d'autres organisations, soit 15 au privé, 17 à Montréal et 1 à Saint-Hyacinthe.

17.4 Au représentant du comité consultatif de transport des élèves

La prochaine rencontre du comité consultatif de transport des élèves se tiendra le 9 avril 2019.

17.5 Au trésorier

Le trésorier n'est pas présent.

17.6 Au secrétaire

Rien de particulier à signaler.

17.7 Aux représentants

La représentante de l'école George-Étienne-Cartier explique qu'elle a présenté la lettre de son école en comité de parents afin que d'autres puissent au besoin s'en inspirer si une situation similaire survenait.

À la suite d'une question, on rappelle qu'une présentation de la CSMV sur les projets d'agrandissement et les projets d'aménagement de cours d'école aura lieu au mois d'avril. Une formation sur les transports devrait également avoir lieu sous peu, la date sera à confirmer.

17.8 Au public

Il n'y a pas de public.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Nicola Grenon,
secrétaire exécutif du comité de parents de la CSMV
gb*

Ida Francoeur, présidente

Nicola Grenon, secrétaire exécutif